

# Le Beccaria, mais pourquoi ? <sup>1</sup>



Nadia  
Lachance,  
criminologue

D'emblée, je dirais que ce fût la première lecture obligatoire de mon baccalauréat et qu'en fouillant dans mes boîtes, j'ai redécouvert ce tout petit livre comportant pourtant de grands principes. Le nom dégage aussi un certain prestige, un sentiment de prestance.

---

**En poussant un peu plus ma réflexion et après avoir feuilleté les pages, Cesare Beccaria est, selon moi, celui qui de manière révolutionnaire, prônait exactement les mêmes valeurs que défendent les criminologues du Québec d'aujourd'hui, et ce, en 1760.**

---

Dans un monde de châtiments, d'échafauds et de crimes contre nature, le jeune Beccaria, du haut de ses 22 ans, parle de prévention,



de présomption d'innocence, de l'impertinence de la peine de mort. Il demande à ce que l'on cesse d'appliquer des peines aux homosexuels ou à ceux qui ont tenté de s'enlever la vie. Il nomme haut et fort que les voleurs le sont, conséquemment à l'inégalité de la répartition des richesses. Il s'oppose aussi à l'aveu sous la torture qui devient, jusqu'à ce jour, une preuve du délit. Selon ce Milanais, la peine capitale est inutile, n'intimide personne et ne respecte pas la proportionnalité entre la sévérité de la peine et la gravité du délit. Un voleur est amené à la potence comme son voisin meurtrier.

Beccaria parle d'utilité sociale à travers des travaux forcés, de réclusion sociale si le délit est trop important et il distingue clairement le péché du délit. Notre système pénal actuel, pour adolescents ou adultes, contient des travaux bénévoles, des mesures extrajudiciaires, des gestes de réparation et des

peines de garde pour les délits jugés importants. Il ne mentionne pas l'Église ni la peine de mort, et surtout pas les crimes contre nature. Aujourd'hui, les juges demandent d'ailleurs aux accusés qui plaident leur culpabilité, s'ils le font sous la menace, car sinon, ce plaidoyer serait contestable. Un accusé est innocent jusqu'à preuve du contraire, il est jugé selon la gravité du délit et la prévention de la récidive est au cœur des interventions des criminologues. Beccaria a donc de quoi être fier. 260 ans après ses réflexions personnelles, notre société applique, à sa manière, ce qu'il a durement prôné. Et tout cela, parce qu'au-delà du délit et des peines, il y a l'être humain qui a droit de se reprendre et de se réhabiliter...

<sup>1</sup> Le nom du webzine a été déterminé à l'issue d'un concours organisé par l'Ordre professionnel des criminologues du Québec. Les membres devaient proposer des titres; puis celui remportant le plus de votes était choisi.